



Compte rendu de la Table Ronde du 28
Novembre 2023 dans le cadre du Forum de
l'Economie circulaire Transfrontalier #2

Mettre en œuvre des projets d'économie circulaire transfrontaliers, quels soutiens et quels obstacles ?

Les participants

Sébastien Kicka - Chargé de projets - Office de Promotion des Industries et des Technologies (animateur de la TR)

Pascal Gallo - cofondateur Composite-recycling

Charlène Delhorme - Chargée de projet – Coopérative Démarches

Mathieu Pillet - Directeur Edaphos

Chloé Malié Marsh - Responsable pôle aménagement et innovation – CAUE

Alain Gehrig - Directeur d'exploitation SEV (Société des Entrepôts Vevey SA)

Contenu

1) Présentation des intervenants

GALLO Pascal : cofondateur de Composite-Recycling (SUISSE) qui est une entreprise qui propose une solution pour séparer la fibre de verre du plastique sur les coques de bateaux par pyrolyse.

Ce procédé permet de réutiliser la fibre de verre pour refaire des coques de bateaux ou des pales d'éoliennes.

Ce marché représente 500 000 tonnes de déchets sur 2023 et Composite-Recycling est en capacité de traiter 2 tonnes.

Développement d'une offre sur une partie des bateaux où la filière de déconstruction n'était pas développée.

DELHORME Charlène : chargée de projet pour Textura évoluant dans la société coopérative Démarches sur le canton du VAUD, ce projet favorise l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi du canton en collectant et triant des vêtements de seconde main.

La filière principale est la revente à des grossistes mais une remise en question est en cours pour de la réparation ou encore du décyclage.

Structure confrontée aux problématiques locales, le recyclage est aux « balbutiements » en SUISSE.

Ils travaillent donc avec l'institut Français de l'habillement de la région Auvergne Rhône Alpes par le projet Interreg Sona 3

Dans la mise en place, Mme DELHORME explique que la candidature est précédée d'une pré-candidature. Une des complexités réside dans les objectifs qui diffèrent selon les pays ; la France limite les émissions et la Suisse la consommation.

PILLET Mathieu : Edaphos a été créée en 2018 à GENEVE et propose une solution de dépollution et de valorisation des sols avec filiale en FRANCE (Yphen) qui développe une solution à base de champignons.

GEHRIG Alain : Directeur d'exploitation pour SEV (Société des Entrepôts de Vevey) qui dispose de plusieurs services dont des agences de douanes.

Les passages de la frontière franco-suisse sont relativement fluides. La SEV accompagne ses clients en ce sens sur la mise en place et les formalités.

L'économie circulaire est impactée car les formalités sont différentes entre un déchet et un produit d'occasion. L'occasion est soumise à une formalité de base là où le déchet est impacté par la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Exemple sur nos intervenants : Textura se voit valoriser les vêtements qui ont pour but de devenir de l'isolant comme du déchet. La taxe à la douane représente donc 60€ pour 20 tonnes.

La complexité sur ce type de produit est de justifier les origines du produit. Avec un camion rempli de vêtements divers et variés, la traçabilité est impossible.

Dans ce sens, au 1^{er} janvier 2024, les produits industriels seront exemptés de droits de douanes.

MALIE MARSH Chloé : Responsable du Pôle aménagement et innovation du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) vient présenter le dispositif Interreg VADEME. Ce projet travaille sur les sols et leur pollution en lien avec l'aménagement qui est fait sur les territoires ciblés (Canton de Genève, CC du Genevois, Annemasse Agglo et Grand Annecy).

L'excavation représente 2 millions de mètres cubes, aussi, les débats ont débuté en décembre 2021 pour trouver des solutions (Phase 1).

La solution retenue est proposée par EDAPHOS sur une phase de test dans une carrière et sur un chantier. Le déchet qu'est la terre devient une ressource mais des limites se créent. L'infiltration est impactée et l'utilisation en agricole est complexe. Cela reste une porte de sortie pour ce sol initialement pollué qui est un réel besoin sur certains territoires.

2) INTERREG

Un projet est présenté dans un premier temps sur une pré-candidature d'une dizaine de pages montrant le financement du projet mais surtout en quoi il répond aux objectifs de l'UE. Il faut compter 1 à 2 ans avant validation du projet.

S'en suit une candidature d'une centaine de pages détaillant l'ensemble des intérêts du projet.

Le financement est réparti à 20% par Interreg et 80% des financements autres.

Selon le témoignage d'EDAPHOS, le projet Interreg est une très belle opportunité dans le cadre d'une démarche de Recherche & Développement mais le processus est beaucoup trop long par rapport au rythme de vie d'une entreprise. Si des associations ou des pouvoirs publics ne prennent pas les devants, il n'est pas possible de démontrer que quelque chose est possible et de donner un cadre.

Une solution pour faciliter les échanges est de transformer le déchet en produit conforme aux normes du neuf. C'est l'exemple de M GALLO qui transforme la fibre de verre en matière première de base disposant des caractéristiques semblables à du neuf.

Les modèles économiques sont complexes :

- VADEME est fortement impacté par le coût du transport qui augmente et de la longueur des trajets pour répondre à des besoins toujours plus loin.
- Sona 3 s'appuie sur le modèle de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) – 40% de subventions et 60% issus de la vente de textiles. TEXTURA ne génère pas de profits mais l'activité se maintient uniquement grâce aux ventes qui sont plus rentables que de trouver un recycleur.
- M GALLO valorise son projet via la taxe de collecte et la vente des produits qu'il génère.

Le constat fait par le CAUE est que des projets comme ceux présentés sont des réponses à des réglementations, des lois... Les initiatives du privé sont rares et le public ou l'associatif portent souvent les projets dans un premier temps.

Aussi, l'obstacle principal est-il la complexité administrative des échanges transfrontaliers, notamment France Suisse où l'on sort de l'Union Européenne. Les déchets et les biens d'occasion sont des catégories trop généralistes pour qualifier correctement les différents biens, matériaux et produits que les initiatives de l'économie circulaire traitent.

PILLET Mathieu précise néanmoins que les structures qui arrivent à gérer cette complexité ont une réelle valeur marchande. Elles se démarquent des concurrents, ce qui implique un gain potentiel attractif pour des entreprises privées sur le secteur de l'économie circulaire.

3) Questions/réflexions :

Pourquoi une structure comme le Grand Genève ne peut-elle pas faciliter les échanges sur son territoire ?

SEV trouve l'idée intéressante et dommage que cela ne soit pas plus fluide au niveau local.